

Conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

1. Objet :

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues entre le centre aquatique et l'acheteur. Selon le type de produit ou de service, des conditions particulières s'appliquent.

2. Accès - Horaires d'ouverture :

Les horaires et les jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient suivant les périodes de l'année.

Les usagers doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement sous peine de se voir refuser l'accès. L'exclusion de l'établissement pour non-respect du règlement intérieur ne donne pas droit à un remboursement.

Certaines prestations ne sont pas accessibles pendant les vacances scolaires.

Les plannings et les périodes d'inscriptions aux cours sont disponibles à l'accueil du centre aquatique. Les réservations à certaines prestations peuvent se faire en ligne ou à l'accueil.

• Tarifs et moyen de paiement

Les tarifs sont délibérés par le conseil communautaire. Ils sont exprimés en euros et sont susceptibles d'être modifiés. Ils sont affichés à l'accueil du centre aquatique et sur la plateforme de vente en ligne.

Les paiements acceptés par le centre aquatique sont les suivants :

- ✓ Carte bancaire
- ✓ Chèque à l'ordre du centre aquatique
- ✓ Espèces
- ✓ Chèque ANCV
- ✓ Coupon sport (uniquement pour les activités)
- ✓ Virement par mandat administratif
- ✓ Paiement en ligne
- ✓ Bons CCAS

La monnaie n'est pas rendue ni sur les chèques ANCV ni sur les coupons sports.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, les résidents de la communauté de communes devront présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'accueil ou sur la plateforme en ligne lors de leur inscription. Faute de quoi le tarif hors CDC leur sera appliqué.

3. Billetterie :

Toutes personnes souhaitant avoir accès au centre aquatique doit s'acquitter d'un droit d'entrée sur place ou sur la plateforme d'achat en ligne. Pour les billets achetés sur la plateforme, il est soit possible de les imprimer ou d'avoir son billet dématérialisé sur son smartphone. Aucun dispositif ne permet au client d'imprimer son billet sur place.

Les conditions particulières de vente et d'utilisation des différents produits et services proposés par le centre aquatique sont définies ci-après :

• Entrée simple :

Les billets délivrés ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valable 1 mois à partir de la date d'achat.

L'entrée est gratuite pour les moins de 4 ans. Un tarif est accordé pour les enfants de - 18 ans, sur présentation d'un justificatif (livret de famille, carte d'identité). Les enfants de moins de 10 ans doivent être impérativement accompagnés d'une personne majeure.

• Cartes : 10 entrées, entrées horaires, entrées semestrielles :

✓ Carte 10 entrées : La carte a une validité de 12 mois à compter de sa date d'achat. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

✓ Carte horaire : La première minute est décomptée à partir du passage aux bornes

d'entrée. Il est impératif de débadger en sortant à la borne prévue à cet effet à l'accueil de l'établissement afin d'arrêter le compteur temps. La carte est valable 12 mois à partir de sa date d'achat.

- ✓ Carte semestrielle : La carte semestrielle est valable 6 mois à partir de la date d'achat et elle est nominative.

- **Abonnement activité trimestriel ou annuel :**

Le client souscrit un abonnement pour les activités pour un trimestre ou pour l'année. Le paiement de l'abonnement doit se faire avant le début de la première séance. L'abonnement est matérialisé par une carte. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnel (nominative à la création). En cas de perte ou de vol de la carte, une nouvelle carte devra être achetée au tarif en vigueur et l'ancienne carte sera désactivée.

- **Report ou résiliation :**

Toutes demandes de report ou de résiliation doivent être adressées à : CCEAVC- M. Le président - centre aquatique - 8 rue Simone de Beauvoir - 36200 Argenton sur creuse, par lettre recommandée. A défaut aucune réclamation ne sera traitée.

Le report ou la résiliation de l'abonnement pourront être obtenus par l'abonné sous certaines conditions.

Motifs	Justificatifs
Maladie, accident constaté par un médecin impliquant l'incapacité de la pratique sportive de plus de 3 mois.	Certificatif médical de moins d'un mois.
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au moins 25 km.	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification.
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois.	Certificat de grossesse

Le report de l'abonnement ne pourra se faire qu'une seule fois et dans un délai de 12 mois maximum à compter de la réception du courrier.

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants droits.

- **Exclusion de report ou de résiliation :**

Si au moins 2 séances ont été effectuées pour l'abonnement trimestriel ou 8 séances pour l'abonnement annuel.

Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription.

Les cas de forces majeurs.

- **Activité sur réservation :**

- ✓ Conditions de réservation : possibilité de réserver jusqu'à 1 mois à l'avance.

- ✓ Achats : Les billets délivrés ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables un mois à partir de la date d'achat. Pour les billets achetés sur la plateforme, il est soit possible de les imprimer à partir de son compte ou d'avoir son billet dématérialisé sur son smartphone. Aucun dispositif ne permet au client d'imprimer son billet sur place.

- **Compte famille** : possibilité de rattacher à votre demande auprès de l'accueil les membres d'une même famille sur un seul compte. Une seule connexion suffit pour acheter les prestations de toute la famille.

4. **Annulation des séances :**

- Annulation du client : Le délai d'annulation de la séance est possible 5 heures avant le début de la séance sur la plateforme de vente en ligne, faute de quoi la séance sera débitée automatiquement.

- Annulation du centre aquatique :

Toutes les séances annulées par le centre aquatique seront remplacées sauf en cas de force majeure.

L'information sera faite par voie d'affichage, sur les différents supports de communications le plus tôt possible.

5. Arrêt technique et fermeture

Tous les ans une période de fermeture technique pour vidange annuelle des bassins est programmée ainsi que certains jours de fermeture obligatoire par la collectivité (1^{er} Mai, 25 décembre, 1^{er} janvier). Le nombre de cours est programmé tous les ans en fonction de ces périodes. Les abonnements ne pourront pas faire l'objet de prorogation pendant ces périodes. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourront être temporairement inaccessibles notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. L'information sera faite par voie d'affichage, le plus tôt possible. En cas de fermeture totale de l'établissement pour toutes autres périodes (travaux, crises sanitaires, problèmes techniques...) les conditions de remboursement ou de prolongement seront déterminées en fonction de la situation et de la durée de celle-ci.

6. Sécurité et aptitudes physiques

Lors de l'inscription à un cours ou lors de l'acquisition d'un droit d'entrée, l'utilisateur doit s'être assuré auprès de son médecin traitant son aptitude à pratiquer une activité sportive. Le centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité des usagers. L'utilisateur s'engage par ailleurs à prendre toutes les précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement.

7. Assurances

Le centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du centre aquatique à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires du centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance; l'utilisateur ne peut y laisser ses

affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et /ou à code et prévus à cet effet.

8. Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par mail à centre.aquatique@cc-valleedelacreuse.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : CCEAVC centre aquatique 8 rue Simone de Beauvoir 36200 Argenton sur creuse. Si la réponse de la collectivité n'est pas satisfaisante, l'utilisateur pourra faire appel à un médiateur.

9. Règlement général de la Protection des données

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées par le centre aquatique d'Argenton dans un fichier informatisé elles sont conservées pendant une durée de 1 an et sont destinées au seul service du centre aquatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, et aux dispositions du règlement général sur la protection des données n° 2016-679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement. Vous pourrez à tout moment exercer vos droits en vous adressant Monsieur Stéphane Huguet, responsable de traitement des données personnelles de la CDC à cette adresse centre.aquatique@cc-valleedelacreuse.fr ou par voie postale CCEAVC centre aquatique 8 rue Simone de Beauvoir 36200 Argenton sur creuse. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.